



Conseil d'établissement
 Séance ordinaire du 15 juin 2023
 18h30 à 20h30
 Édifice Nord
 Procès-verbal

Sont présents

Poste	La composition	Groupe représenté
1	Madame Cindy Subaihi	Représentante des parents
2	Madame Marilyn Gauthier	Représentante des parents
3	Madame Angelina Raimondo	Représentante des parents
4	Madame Amira Beghdadi	Représentante des parents
5	Madame Dalia Ramy	Représentante des parents
1	Madame Lily Poisson	Enseignante
2	Madame Isabelle Boileau	Enseignante
3	Madame Myriam Vincent	Enseignante

Seront également présents à la table du conseil :

	Madame Nada Haouili	Directrice de l'école
	Madame Caroline Cloutier	Directrice adjointe de l'école
	Madame Chantal Saccomani	Technicienne du service de garde
	Madame Nicole Cardinal	Membre de la communauté
	Sandrine Bérubé	Psychoéducatrice
	Michele Schiraldi	TES sud

Sont absents

1	Monsieur Samir Dadci	Représentant des parents
2	Madame Sophie Lespérance	Enseignante
3	Madame Danielle Pigeon	Enseignante

81	La convocation, le quorum et les présences :
	Madame Ramy, présidente, ouvre la séance à 19h04 après avoir constaté que tous sont prêts à commencer dans les délais prévus et qu'il y a quorum. Madame Haouili passe la parole à la présidente, Madame Ramy qui confirme le quorum.
83	Questions du public :
	Pas de question du public

82	L'adoption de l'ordre du jour :	
015-CÉ 22/23 – 82	CONSIDÉRANT	Que la directrice a élaboré un projet d'ordre du jour;
	CONSIDÉRANT	Que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres;
	EN CONSÉQUENCE	Il est proposé par Madame Vincent et appuyé de Madame Saccomani, il est résolu à l'unanimité;
	D'ADOPTER	L'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 15 juin 2023 tel que présenté avec l'ajout du point stationnement à varia et en passant les points f) et g) des travaux du conseil au début pour libérer nos invités.

Durée	No	Sujet	Objet
3 min.	81	a) Adoption de l'ouverture par la présidente b) Présences - vérification du quorum	Adoption Constat
2 min.	82	Adoption de l'ordre du jour	Adoption
5 min.	83	Questions du public	
3 min.	84	Adoption du procès-verbal du 1 ^{er} juin 2023	Adoption
3 min.	85	Suivis au procès-verbal du 1^{er} juin: - Montant de la vente des plants	Suivis
3 min.	86	Adoption du procès-verbal du 8 juin 2023	Adoption
3 min	87	Suivis au procès-verbal du 8 juin : - Correction montant de l'abonnement aux films et aux surveillances	Suivis
3 min	88	Correspondance : -	Information
10 min.	89	Les Rapports et la Reddition de comptes : a) Rapport de la présidente; b) Rapport de la directrice; c) Rapport du Service de garde;	Informations
<u>80 min.</u> 4 min	90	Travaux du conseil : a) Budget : Mesures dédiées et protégées - mise à jour	Information

10 min		b) Parascolaire - Automne 2023 - Activité Kinball - Éduc-Action	Approbation
10 min		c) Rapport annuel du conseil d'établissement 22-23	Approbation
3 min		d) Activités intégrées 23-24	Approbation
3 min		e) Autorisation de sortie dans le voisinage 23-24	Approbation
15 min		f) Évaluation des résultats - plan de lutte à l'intimidation et à la violence	Approbation
20 min		g) Plan Santé-Bien-être 2023-2024	Approbation
15 min		h) Projet éducatif - suivi	Information
10 min.	91	Affaires nouvelles (varia) : a) Stationnement	
1 min	92	Levée de la séance	Adoption
5 min.	93	Rapport de la personne déléguée au comité de parents du centre de services scolaire.	Information

84	Adoption du procès-verbal de la séance du 1^{er} juin 2023 :		
015-CÉ 22/23-84	PRÉAMBULE	Madame Rami, présidente, demande aux membres si les documents remis étaient conformes et si certaines modifications s'imposent.	
	CONSIDÉRANT	Que conformément à l'article 69 de la Loi sur l'instruction publique, les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 1 ^{er} juin 2023, plus de six (6) heures avant la tenue de la présente réunion;	
	EN CONSÉQUENCE	Sur proposition de Madame Subaihi et appuyée par Madame Rami, il est résolu à l'unanimité;	
	D'ADOPTER	Tel que déposé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 1 ^{er} juin 2023.	

85	Suivi(s) au procès-verbal :		
	Suivi au procès-verbal du 1 ^{er} juin 2023 :		
	a.	Montant de la vente des plants	
		i.	Un peu plus de 400\$
		ii.	Les élèves étaient contents de participer à ce projet inclusif
		iii.	À poursuivre l'année prochaine en se prenant à l'avance pour la publicité.

86	Adoption du procès-verbal du 8 juin 2023 :	
015-CÉ 22/23-86	PRÉAMBULE	Madame Rami, présidente, demande aux membres si les documents remis étaient conformes et si certaines modifications s'imposent.
	CONSIDÉRANT	Que conformément à l'article 69 de la Loi sur l'instruction publique, les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2023, plus de six (6) heures avant la tenue de la présente réunion;
	EN CONSÉQUENCE	Sur proposition de Madame Poisson et appuyée par Madame Vincent, il est résolu à l'unanimité;
	D'ADOPTER	Tel que déposé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2023.
87	Suivis au procès-verbal du 8 juin :	
	<ul style="list-style-type: none"> - Correction du montant de l'abonnement aux films et aux surveillances. <ul style="list-style-type: none"> o Le montant pour les films est environ 0,60\$ par élève o Pour les surveillances, c'est le même montant pour l'an prochain que nous avons cette année. 	

88	Correspondance :	
	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de correspondance 	

89	Les rapports et les redditions de comptes :	
-----------	--	--

De la présidente :

89-a)	<ul style="list-style-type: none"> o L'uniforme <ul style="list-style-type: none"> ▪ Un problème de contretemps nous a empêchés d'envoyer le sondage ▪ L'idée est de sonder les parents pour l'année 24-25 o Madame Rami nous lit une lettre de son bilan annuel qui sera dans le rapport du CÉ o Quels sont les besoins des enseignants envers l'OPP? Un sondage sera effectué auprès des profs afin d'arriver avec les besoins dès le début de l'année.
-------	---

Rapport de la directrice : Madame Haouili

89-b)	<ul style="list-style-type: none"> - Fêtes qui s'en viennent <ul style="list-style-type: none"> o Cirque o Fête des finissants o Dîner hot dog o Dîner pizza o Fête de la fin d'année
-------	--

Rapport du Service de garde :

	Pas de rapport
--	----------------

90	Les travaux du conseil d'établissement :
----	--

90-a)	Budget : Mesures dédiées et protégées – mise à jour	
	Madame Haouili nous informe des mises à jour des mesures dédiées et protégées. La majorité des budgets ont été dépensés.	
90-b)	Parascolaire : automnes 2023	
015-CÉ 22/23 – 90b)	PRÉAMBULE	Madame Cloutier présente le bilan 22-23 et les prévisions pour l'an prochain.
	CONSIDÉRANT	Que nous considérons qu'il est possible qu'il y ait des modifications selon les disponibilités et pour répondre aux besoins des deux parties.
	EN CONSÉQUENCE	Sur proposition de Madame Ramy et appuyée par Madame Raimondo, il est résolu à l'unanimité
	D'APPROUVER	La planification provisoire d'Éduc-Action et du kinball.
90 c)	Rapport annuel du conseil d'établissement 22-23	
015-CÉ 22/23 – 90c)	PRÉAMBULE	Madame Ramy présente le rapport annuel du conseil d'établissement 2022-2023,
	CONSIDÉRANT	Que c'est un document obligatoire à remplir; Que Madame Haouili et Madame Ramy se sont concertées pour remplir le canevas;
	EN CONSÉQUENCE	Sur proposition de Madame Pigeon et appuyée par Madame Raimondo, il est résolu à l'unanimité
	D'APPROUVER	Le rapport annuel du conseil d'établissement 22-23.
90 d)	Activités intégrées 23-24	
	Il n'y en a pas	
90 e)	Autorisation de sortie dans le voisinage 23-24	
015-CÉ 22/23 – 90 e)	PRÉAMBULE	Madame Haouili parle du formulaire de sorties dans le voisinage 23-24.
	CONSIDÉRANT	Que les enseignants sortent dès le début de l'année; Que les autorisations et formulaires seront remplis au courant du mois de septembre
	EN CONSÉQUENCE	Il est résolu à l'unanimité

	D'APPROUVER	L'autorisation de sortie dans le voisinage 23-24.
90 f)	Évaluation des résultats - plan de lutte à l'intimidation et à la violence	
015-CÉ 22/23 – 90 f)	PRÉAMBULE	Madame Haouili, accompagnée de Mme Cloutier, de de la psychoéducatrice, Mme Bérubé, du TES M. Schiraldi, présente les résultats du plan de lutte à l'intimidation et à la violence 2023-2024.
	CONSIDÉRANT	Que nous avons rempli tous les objectifs du plan de lutte à l'intimidation et à la violence; Que nous avons même fait plus d'activités de prévention et de régulation que prévu pour répondre aux besoins des élèves.
	EN CONSÉQUENCE	Sur proposition de Madame Vincent et appuyée par Madame Raimondo, il est résolu à l'unanimité.
	D'APPROUVER	L'évaluation des résultats du plan de lutte à l'intimidation et à la violence pour l'année 2023-2024.
90 g)	Plan Santé-Bien-être 2023-2024	
015-CÉ 22/23 – 90 g)	PRÉAMBULE	Madame Haouili, Madame Cloutier, Monsieur Schiraldi et Madame Bérubé présentent le plan de Santé-Bien-être 23-24.
	CONSIDÉRANT	Que nous avons un nouveau format et un nouveau nom au CSSMB; Qu'il doit être finalisé pour le 30 septembre 2023; Que ce dernier doit obligatoirement inclure une partie sur les agressions sexuelles Nous devons décrire les étapes pour porter plaintes; Que des ajustements ont été apportés afin de tenir compte du contexte dans lequel nos jeunes évoluent; Qu'il serait intéressant de faire une version (dépliant/vidéo (français et anglais)) abrégée pour les parents;
	EN CONSÉQUENCE	Sur proposition de Madame Vincent et appuyée par Madame Subaihi, il est résolu à l'unanimité;
	D'ADOPTER	La première partie (sauf les agressions sexuelles) du plan Santé-Bien-être 2023-2024 de Beau-Séjour.
90 h)	Projet éducatif - suivi	
		Madame Haouili informe les parents des suivis par rapport au projet éducatif. Des discussions intéressantes en découlent. Un suivi sur l'orientation du vivre-ensemble et la formulation de l'objectif sera discutée en équipe-école suite aux commentaires recueillis.
91	Affaires nouvelles :	
		Il n'y en a pas.

92	Levée de la séance :	
015-CÉ 22/23 – 92	CONSIDÉRANT	Que l'ordre du jour adopté est épuisé;
	EN CONSÉQUENCE	Sur proposition de Madame Gauthier appuyée de Madame Poisson, il est résolu à l'unanimité;
	DE LEVER	L'assemblée de la séance ordinaire à 21h46.
93	Rapport aux membres parents de la personne déléguée au comité de parents du CSSMB :	
	Pas de rapport.	